



Que se passe t'il après une première tentative de vol à l'étalage

Par **_gaelle_**, le **11/07/2010** à **20:57**

Bonjour,

Je suis étudiante de 23ans et il y a environ 4mois (Mars 2010) j'ai fais la bêtise de me croise plus forte que tout. En effet pour la première fois de ma vie j'ai essayé de voler un vêtement, j'ai essayée d'enlever l'antivol d'un t-shirt avec un tourne vis dans une cabine d'essayage) !

Vraiment stupide idée, mais j'ai réussi à me servir de ma tête et je me suis arrêtée à temps et j'ai reposé le t-shirt dans le rayon avec l'antivol bien amoché. Sauf que en sortant des galerie lafayette de nantes les vigiles m'ont bloqué le passage (un devant un derrière). J'ai été emmenée dans une petite pièce avec ces deux vigiles qui m'ont demandé d'ouvrir mon sac, l'un deux est allé chercher le haut en rayon. de mon côté j'ai fait tout ce qu'ils disaient et j'ai tout de suite dis que j'allais payer le haut.

Ils ont pris ma carte d'identité fait une photocopie, remplit un papier que j'ai due signer et j'ai payée le haut (30€). Les vigiles m'ont dis que comme c'était la première fois je n'aurai pas de problème.

Mais là où j'ai peur c'est que l'adresse figurant sur ma carte d'identité est celle de mes parents. J'ai peur que le vigile m'ait menti et que le papier est été envoyé au procureur, si je dois avoir des ennuis j'assume mais je ne veux pas que mes parents soit au courant.

Si j'avais du recevoir un courrier à partir de combien de temps après l'infraction j'aurai du le recevoir ? Ça fait 4 mois que cela a eu lieu et je n'en dors toujours pas, car je ne sais pas ce qui m'attends et en plus pour raison scolaire je n'habite plus chez mes parents donc pas moyen d'intercepter une possible lettre!

merci de votre aide

Par **Cabinet SAYAGH**, le **12/07/2010** à **17:09**

Deux mois à attendre, mais je pense qu'ils n'ont pas déposé plainte ce n'est pas intéressant pour eux.

D'autant qu'on est en situation de flagrance et que ça aurait pu passer déjà devant le

Tribunal.

PAs de préjudice important, vous êtes primaire et n'avez pas vu un képi, excepté celui des vigiles.

PAssez de bonnes vacances.

Par **_gaelle_**, le **23/07/2010 à 05:37**

je dois attendre encore deux mois (7mois après cette erreur ?) pour être sûre de ne pas avoir de problème ?

est ce que c'est correct si j'appelle le tribunal de ma ville pour voir si il y a une plainte à mon nom ? j'ai vu que certaine personne avait fait ça

merci

Par **Manoooooon**, le **08/03/2013 à 23:49**

Bonjour!

Excuse moi, ton commentaires date mais j'aimerais savoir ce qu'il t'es arrivé suite a cela? Car je me suis fais prendre en train de volé mardi et je n'en dors plu la nuit, je fais tous les forum et je m'inquiètes.. Merci d'avance!